

Adresse de paiement :

MNA.ELEC

46 rue Raymond Brosse
93 430 Villetaneuse

FACTURE N° 13.3240

Réf : 18.11.13- BE100

Réf Affaire : 12.3785

Palement :

VIR

Cabinet GERLOGE
Syndic Copropriétaires Parc Stationnement, Paris 19
2 rue Gounod
75 017 Paris

Villetaneuse, le : 30/05/2019

Situation contrôlée le : 30/05/19

ARRÊTÉE à la somme de €

HTVA 19244,29 €
TVA(% :
TTC
~~E.T.C.~~

NATURE DE L'OPERATION

Maitre d'ouvrage : AFUL Flandres Sud
Interlocuteur ETC Mr Khaled Ait Mokhtar
Parc de Stationnement Niv R-3 & R-4, Rue de Kabylie 75019 Paris
Selon devis 11.3785

Situation n°2

MONTANT TOTAL HT :

Compte à Créditer :

N° compte : 00010183326 clé: 13 code banque : 30004 code guichet : 01896
Banque : BNP PARIBAS

SARL ETC
~~76 Rue de Clos Brabant~~
~~78120 RAMBOUILLET~~
Tél. 01 34 84 78 01 - Fax 01 34 84 72 01
Siret N° 941 839 785 00070

19 244,29 €

MONTANT TOTAL HT

T.V.A. 20%

MONTANT TOTAL TTC

19 244,29 €

3 848,86 €

23 093,15 €

Vingt trois mille quatre vingt treize euros et quinze cents

TOUTES TAXES COMPRISES

CONDITIONS DE PAIEMENT : A défaut de clauses particulières, nos factures seront payables à échéance de 45 Jours à la date de facturation. Passé ce délai et conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues de plein droit à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux de ces pénalités est de 20 %.

Pour toutes contestations relatives à la présente facture, et quelque soit le moyen de paiement utilisé, le Tribunal de Commerce de BOBIGNY statuant commercialement, sera seul compétent et ceci même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs dans les conditions de l'article 48 du Nouveau Code de procédure Civile.